



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?La-reponse-d-Annick-Girardin-sur-la-Protection-Sociale-Complementaire-des>

La réponse d'Annick Girardin sur la protection sociale complémentaire des agents publics



- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 20 octobre 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Suite à son interpellation du Premier Ministre sur la protection sociale complémentaire (PSC) des agents publics, signée avec 5 autres organisations syndicales, l'UNSA Fonction Publique a reçu le 17 octobre une lettre de la Ministre de la Fonction publique.

Dans son courrier, Annick Girardin évoque le processus de référencement des organismes de protection sociale complémentaire qui seront retenus pour les agents de l'Etat. Elle précise que :

- "Les critères de solidarité intergénérationnelle, familiale ou entre revenus ainsi qu'un degré suffisant de mutualisation des risques entre les bénéficiaires actifs et retraités devront être respectés."
- Les organisations syndicales doivent être associées à la définition du cahier des charges de l'appel d'offre en amont du processus de choix de l'organisme retenu.
- Rien n'interdit aux organismes candidats au référencement de proposer une garantie couvrant le risque "dépendance".

Enfin, elle confirme qu'un bilan des dispositifs existants devrait être présenté au premier trimestre 2017.

L'UNSA-FP veut croire que cette réponse est un signe positif donné aux organisations syndicales dans le processus de référencement engagé.

Cependant, l'**UNSA-FP** rappelle ses exigences en matière de participation financière de l'employeur à la PSC pour chaque agent et son attachement à une protection sociale complémentaire de qualité pour l'ensemble des agents de la fonction publique, actifs comme retraités.